

POUR INFORMATION

somme

LE CONSEIL GENERAL

BASSIN DE CHASSE
LE CROTOY

PRUDENCE

Direction de la Modernisation
des Infrastructures

Service Pilotage de Projets

Votre interlocuteur : Sophie LEPRETRE

Téléphone : 03 60 03 40 36

Télécopie : 03 60 03 40 98

Mél: s.lepretre@somme.fr

Amiens

le 14 OCT. 2016

N/Réf : 2014-240 – ID/SLepretre

Objet : Expérimentation des chasses hydrauliques
Le Crotoy

P.J. : Arrêté préfectoral du 18/10/13

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ouvrage du Crotoy, et conformément à l'application de l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2013 joint en annexe, je vous informe que le Conseil général procède à des modifications du fonctionnement de l'ouvrage du bassin des chasses du Crotoy. En effet, les actions de chasses se déclencheront en fonction des niveaux d'eau réels et non plus des tables de marées. Par conséquent les horaires des chasses sont modifiés. Des essais sont actuellement en cours et se prolongeront jusqu'à la fin de cette année avant la mise en fonctionnement définitive de l'ouvrage.

Des panneaux d'affichage ainsi que l'arrêté correspondant sont affichés sur le site du Crotoy (mairie, ouvrage et plage).

Par conséquent, afin d'éviter tous désagréments et assurer la sécurité des usagers de la baie, je vous demanderais de bien vouloir d'une part prendre connaissance de cet arrêté et des modifications apportées, et être vigilant et prendre toutes les précautions nécessaires conformément à cet arrêté d'autre part.

Le Directeur de la Modernisation
des Infrastructures


Roland CARON

CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

85, avenue Roger Dumoulin - B.P. 32615 - 80026 AMIENS Cedex 1

téléphone : 03 60 03 40 04 - télécopie : 03 60 03 40 98

www.somme.fr

ANNEXE II à l'arrêté, préfectoral n° 78 /2013 du 18 octobre 2013
ZONE INTERDITE ET ZONE DE VIGILANCE DU « BASSIN DES CHASSES » DE LA COMMUNE DE LE CROTOY



ZONE
 DE VIGILANCE

ZONE
 INTERDITE